Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2004 à la Salle du Tir au Vol

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PROMOTION DE PYLA-SUR-MER « ADPPM » DU 9 AOUT 2004

Nicolas Gusdorf, administrateur ad hoc ouvre la séance à 10h30, salue l'assemblée, remercie l'assistance nombreuse de sa présence, et invite les personnes présentes à la tribune à se présenter.

Le 1^{er} Adjoint au maire d'Arcachon, le général Coeuret, souhaite à chacun la bienvenue, présente les excuses de Monsieur Foulon, Maire d'Arcachon, retenu par le passage de M Sarkozy.

Jacques Storelli, président de l'association, remercie les élus d'Arcachon pour la mise à disposition de l'ADPPM du Tir au Vol désormais rénové.

1 - Approbation du pv de l'ago du 8 août 2003

Le procès-verbal, annexé à la convocation de chaque adhérent et disponible sur le site Internet de l'association <u>www.adpm.fr.st</u>, est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

2 -Renouvellement du tiers sortant des membres du conseil d'administration

Il s'agit de Annie H Suder, Jacques Bonis, Jean-Marie Cothier, Nicolas Gusdorf, Hervé Le Moniès, Hugues Legrix, qui se représentent. Ils sont réélus à l'unanimité.

De plus, Patricia Steinmetz, dont l'entrée au conseil d'administration est proposée, est admise à l'unanimité.

3 - Rapport financier et approbation des comptes

Présentation par Max Cros, trésorier.

Le bilan de l'exercice 2003, arrêté au 31/12/03, fait ressortir un produit de 1.3645,40 €, et des charges de 11.602,29 € incluant un passif 2002 de 1.833,65 €. Le solde positif définitif est de 209,46 €. Les placements monétaires sont de 9.552,65 €.

Le montant de l'adhésion 2005 reste inchangé.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

4 - Rapport moral

Le président Jacques Storelli indique que la Gazette du Pyla, 22 ème édition, distribuée bénévolement dans l'ensemble du Pyla, comporte 8 pages exposant de nombreux dossiers généraux ou locaux qui déterminent le devenir du Pyla et de son environnement.

Le président expose que, depuis 35 ans, l'ADPPM oeuvre sur des grands sujets. L'Association est née parce que sont apparus des projets susceptibles de défigurer le Pyla. Il s'agissait de projets immobiliers de forte hauteur avenue des Merles, et place Meller, d'une marina, d'une thalasso, c'est-à-dire la venue du béton sur notre littoral. Il suffit de regarder notre littoral pour comprendre que le Pyla a échappé au danger qui a frappé bien des régions françaises, et l'œuvre et la fierté de l'ADPPM ont été de savoir inciter les élus et combattre bien des intérêts particuliers pour préserver notre site depuis bientôt quatre

décennies. Que va-t-on faire maintenant pour valider cet inestimable acquis alors que les choses changent ? Les documents d'urbanisme sont en cours de fondation ou d'évolution, ils vont nous dire, avec la nouvelle Loi Littoral, ce qu'il est possible de faire sur le Bassin et plus généralement dans notre Pays de Buch. Tout reste à faire et il ne faut pas que l'on se serve de ces nouveaux instruments juridiques pour dénaturer le Pyla. La pression immobilière étant sans précédent, la vigilance est de mise.

Saluant l'arrivée de M Gilbert Moga, 1er Adjoint au maire de La Teste, le président lui rappelle la fierté de l'Association d'avoir évité le bétonnage de notre station et en profite pour féliciter la municipalité pour l'acquisition du terrain de l'ancienne station d'essence, pour 135.000 €, afin d'y implanter un espace vert. Il faut poursuivre cette action, et compte tenu de l'évolution actuelle, redoubler de vigilance. Aussi, l'ADPPM insiste sur l'un des dossiers les plus emblématiques depuis 15 ans, celui de la ZPPAUP, que nos élus ont décidé de mettre en œuvre pour veiller au maintien du bâti et du paysager. L'Association souligne par ailleurs que la forêt est gravement menacée, notamment par un projet de lotissement de plusieurs centaines de maison dans le secteur Laurey-Pissens, par des abattages illégaux, des parcours de quads, motos, 4x4...

Dans un contexte où de plus en plus de résidents souhaitent vivre au Pyla à l'année, grâce notamment à la venue du prochain TGV quotidien et au développement de l'ADSL, il s'agit d'anticiper sur la possible rupture à terme de certains équilibres en terme d'environnement et de communications.

Des types de constructions ou d'urbanisation contestables se multiplient, des arbres disparaissent à la sauvette et l'Association demande aux élus d'être plus vigilants et répressifs. Mais le président souligne qu'en dépit de certains désaccords, la discussion est toujours possible avec les élus testerins, ce qui est essentiel. Il faut rappeler les acquis, la nouvelle plage, les actions pour le maintien du trait de côte, la mise en place d'une nouvelle réglementation antibruit, la création d'une déchetterie, la création de quelques segments de pistes cyclables, la prochaine gestion municipale des corps-morts et de l'Île aux Oiseaux, les études en cours sur la Dune et les Prés Salés, le Périmètre d'Etude sur le secteur Laurey-Pissens.

Mais il reste tant de questions récurrentes non réglées qui donnent le sentiment que le Pyla est souvent « oublié » : la sécurité, la surveillance des plages, l'apparition de pratiques ou d'attitudes contestables sur certaines plages, les voies de circulation, les infractions aux règles de circulation, les pistes cyclables, les lignes électriques aériennes, l'évacuation des eaux pluviales, la gestion des campings, les infractions aux règles d'urbanisme, les panneaux publicitaires, un PLU souvent inadapté, notamment au Pyla Sud, le maintien de la ZAC de la Corniche, l'absence de budget défini pour le Pyla.

L'ADPPM finance un certain nombre de recours :

- Affaire Cottages de la Fontaine St Jean (plainte pour corruption, faux en écritures publiques...)
- Affaire Risque Tout (intervention dans un litige de demande de démolition)
- Affaire Pyla-Café (litige sur l'attribution d'une licence IV, nuisances subies par le voisinage)

- Affaire PPRL (litige sur la procédure d'élaboration du Plan de Prévention des Risques)
- Affaire ADPPM/X (plainte pour nuisances aériennes)

Il existe des affaires pré-contentieuses :

- retrait effectif de la « décharge » du Pyla
- l'implantation d'une antenne de téléphone mobile nuisante
- l'aménagement par les campings d'équipements contestables à la vue du Bassin
- la délivrance d'un permis de lotir « les portes du Pyla »

D'autres litiges plus mineurs nécessitent un travail régulier, dans l'intérêt de nombreux adhérents.

L'ensemble de cette activité implique la prise en charge de frais et honoraires importants.

Seules les cotisations permettent d'atteindre l'équilibre.

Chaque adhérent est invité à solliciter de nouvelles adhésions ; c'est ainsi que l'ADPPM pourra accroître encore son efficacité.

Enfin, que les membres du Bureau de l'ADPPM soient vivement remerciés pour leur dévouement et leur travail. (Applaudissements).

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

5 - examen des principaux dossiers

a - Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer

Le président expose que le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) est un document de grande importance puisqu'il se situe juste au dessous de la loi, au dessus du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et de tous autres documents d'urbanisme. Il concerne la mer mais aussi la terre, et constituera le second document de ce type en France, permettant une meilleure gestion intégrée. Ce projet de document a fait l'objet d'une concertation qui a duré de longues années, a souvent été amendé par les élus, avant d'être transmis au Ministère, puis au Conseil d'Etat en mai dernier. Le retard pris par ce dossier est considérable et on peut penser que la récente signature du décret Bachelot n'est pas sans incidence. Des modifications sont apparues. Il est prévu la création d'un « pôle d'urbanisation nouveau » à La Teste, alors qu'à ce jour nul ne sait à quoi cela correspond (!), y compris le représentant de l'Etat dans le département (cf. dernière Gazette du Pyla).

Mme la Députée, Marie-Hélène des Esgaulx, explique qu'elle est intervenue pour faire avancer le projet qui piétinait, et, contrairement à ce qu'elle pensait, le Conseil d'Etat a donné un avis favorable plus rapidement que prévu. Les ajouts par rapport au document initial viennent du Ministère, en particulier la disposition prévoyant l'absence d'urbanisation à moins de 2 km du littoral, sauf à La Teste, où il y aurait par dérogation création d'un « pôle » dont on ignore la nature et la localisation. Le SMVM devrait être signé par les ministres pour parution en automne. La mairie de La Teste aura toute faculté de ne pas prendre en compte ce pôle ; il suffira que cette mesure ne soit pas reproduite dans le SCOT.

M le Maire Acot-Mirande, arrivé en cours de débat, salue la nombreuse assemblée et abonde dans le sens de la députée, confirme que ce pôle n'a

jamais été demandé par sa municipalité. Le préfet a assuré qu'il interviendrait pour que ce pôle ne voie pas le jour. (Applaudissements)

Saluant l'engagement des élus, le président en profite pour remercier la députée qui a permis à l'ADPPM de s'entretenir plus d'une heure avec M le 1er Ministre Raffarin sur les questions de défense du trait de côte (déductions fiscales spécifiques pour les riverains) et d'encadrement juridique des pollutions du type Prestige (création d'une juridiction spéciale contre les crimes envers la mer et la terre).

M le Conseiller général Serrano salue alors l'assemblée et fait remarquer que le SMVM sera applicable dès qu'il arrivera, et que le SCOT ne sortira pas avant plusieurs années. L'angélisme en la circonstance n'existe pas et d'autres élus, plus sensibles aux pressions, peuvent être élus entre temps. (Applaudissements).

M le Sous-préfet Rogelet précise que le SMVM a la valeur d'une Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), se situant donc entre la loi et les documents d'urbanisme ; il prescrit des recommandations et des indications dans un cadre général, sans poser de limites ni de hiérarchie des usages. C'est le SCOT qui assurera la directivité y compris sur le volet maritime. Le sous-préfet se dit persuadé que les PLU à venir seront des documents qui préserveront la qualité de l'environnement du Bassin et freineront l'urbanisation. Quant au document SMVM, ce serait au moment de la consultation interministérielle que serait apparue la possibilité d'un pôle nouveau à la Teste ; mais il concède, sur réitération de la question posée par le président, qu'il ne sait pas de quoi il s'agit, peut-être les Prés salés, le site de l'Orée du bois et Laurey-Pissens ou la Fenêtre océane ? Il s'empressera de communiquer l'information dès que possible. Il conclut en disant que c'est le maire, dans son PLU, qui a compétence à faire les vrais choix, ce qui mettra fin au débat. (Applaudissements).

b – La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Jacques Rigaud prend la parole :

Il illustre le sujet en citant l'exemple de la construction qui vient d'intervenir à l'angle du boulevard Louis Gaume et de l'avenue de la Forêt, à 50 m du rivage, maison double de grande hauteur, d'architecture de béton brut, sur un terrain exigu, assortie de deux piscines qui ont entraîné la disparition de tous les pins. Le permis de construire semble régulier mais a tiré profit d'un ancien coefficient d'occupation des sols. « Ce n'est pas cela le Pyla qui a été globalement préservé jusqu'ici, ce n'est pas ce que l'on veut léguer à nos petits enfants. Avec la ZPPAUP, ce permis n'aurait jamais été délivré sous cette forme ».

Il rappelle que M le Maire de La Teste avait donné son accord de principe pour instaurer la ZPPAUP, tout en souhaitant aboutir à un consensus. Il ne faudrait pas que l'opposition renouvelée d'une autre association du Pyla, minoritaire, impressionne la municipalité. On doit se protéger nous-mêmes, municipalité incluse, contre les risques de la pression financière. Il ne faut pas se limiter au seul aspect paysager ; c'est l'harmonie entre le paysage et les constructions qui donne à cet endroit ce que nous aimons et voulons préserver. Il faut avancer et parvenir à un stade de décision bien avant les prochaines élections.

M Moga partage l'opinion de l'Association sur ce mauvais exemple de construction. Il signale qu'il s'agit d'une application du POS de décembre 2000 voté par la municipalité précédente ; des mesures ont été prises à cet égard avec le Périmètre d'Etude ; d'autres aspects n'ont toutefois pas pu être retouchés et doivent être révisés dans le prochain PLU, mais dans plus d'un an car c'est un travail très lourd. Dans le secteur incriminé, il y a juste une petite enclave de 1200 m² qui disposait d'un zonage adapté à de l'hôtellerie. La municipalité n'a pas pu s'opposer à ce projet même si elle a pu suggérer des retouches à deux reprises.

M Acot-Mirande s'associe aux propos de J Rigaud sur la ZPPAUP. Il précise qu'il a organisé une concertation mais que l'association J'aime Pyla a tiré à boulets rouges sur les élus lors de sa récente AG en disant qu'une majorité s'oppose à la ZPPAUP. Le maire constate évidemment qu'une large majorité de soutien s'exprime ici aujourd'hui. Il est convaincu que le PLU ne suffira pas, et la mise en place des documents de cette ZPPAUP va se réaliser avant la fin de l'année. (Applaudissements).

Le président remercie M le Maire de son engagement.

c - Le Laurey-Pissens

Jean-Pierre Volmer rappelle que ce sujet, l'avenir de la forêt entre La Teste ville et le Pyla, avait été évoqué il y a 4 ans à l'Assemblée générale, en face du maire d'alors, car en vertu de la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) de l'époque, l'urbanisation de ces terrains à hauteur de 500 et 1000 maisons était devenue possible.

L'ADPPM avait voté à l'unanimité une motion pour le maintien de la forêt et de cette coupure d'urbanisation, rappelant par ailleurs qu'il s'agissait d'une zone forestière qui bénéficiait de qualités écologiques particulièrement intéressantes, même si la forêt est parfois mal entretenue. Le problème de la saturation des infrastructures, notamment routières, se posait, et en outre cette urbanisation aurait empêché l'extension du golf d'Arcachon.

Depuis, la nouvelle municipalité a fait figurer dans son programme le maintien de cette zone naturelle et a décidé la création d'un Périmètre d'Etude confié au cabinet CREHAM, qui a rendu ses propositions pendant l'hiver dernier.

On constate que la pression foncière débouche sur des débordements en matière d'urbanisme qui sont regrettables ; il y a plusieurs exemples de constructions bizarres ; il y a des lotissements juridiquement contestables, voire sauvages, comme celui des Cottages de la Fontaine St Jean, ce dont le tribunal est saisi, et beaucoup de nos adhérents se sont inquiétés de voir surgir un nouveau lotissement « les Portes du Pyla » jouxtant la zone protégée, près de l'hôpital. A côté de cette pression foncière qui est évidemment défavorable pour l'avenir de la zone forestière du Laurey-Pissens, il y a des éléments favorables avec la loi Littoral révisée. Elle réaffirme et précise la nécessité d'avoir des coupures d'urbanisation. Il y a le Schéma de Cohérence Territoriale, le SCOT, qui vient se substituer au Schéma Directeur d'Architecture et d'Urbanisme, le SDAU. Tous ces documents vont dans ce sens là, on maintient les coupures d'urbanisation surtout quand on est à moins de 2 km du littoral. Pour la forêt de Laurey-Pissens, l'urbanisation est coupée de fait ; c'est

pourquoi notre Association demande la préservation de la forêt dans son

étendue actuelle et le maintien de la coupure d'urbanisation. (Applaudissements).

M le Maire dit que la municipalité est très attachée à ce dossier, qu'elle a mis en place le Périmètre d'Etude, qu'elle est entrée en contentieux avec Eiffage, qu'elle est en appel non suspensif après avoir perdu en première instance. Il dit que dans la zone, celle classée INA dans l'ancien POS en vigueur, le lotisseur peut espérer construire une centaine de lots, sous réserve de la Loi Littoral. Certains, dit-il, voudraient laisser construire ce secteur, le Laurey, et geler le reste, qui est classé en IINA. Le maire voudrait, selon la proposition résultant du Périmètre d'Etude, une solution mitigée, avec un aménagement concerté, prenant en compte l'agrandissement du golf, en essayant de limiter au maximum les constructions, en gardant les coupures et en faisant classer ce qui n'a pas été fait, les dunes, dont celle de Pissens.

M Claude Bonnet, président de la SEPANSO, demande à M le Maire, qui pense que les écologistes ne se battent pas suffisamment sur ce dossier, de le rencontrer, afin de débattre une nouvelle fois de la nécessité de préserver la coupure d'urbanisation de Laurey- Pissens.

d – Les atteintes à la forêt

Le président remercie M Serrano dont l'activité est très soutenue sur cette question dans le cadre des prérogatives du Conseil Général.

Ainsi fut suscitée la constatation par la DIREN des abattages non autorisés (en site inscrit ou classé), d'une édification de cabane en rondins pour abriter des activités de paint-ball, de la circulation de divers engins à moteurs, etc. Des plaintes ont été déposées.

e - L'antenne de téléphonie mobile

L'étude d'implantation d'une antenne sur le belvédère du square Berlioz a été décelée par un voisin, notre trésorier Max Cros. La municipalité, saisie par notre Association, a organisé une concertation avec l'opérateur Orange et un lieu alternatif a été défini, parmi d'autres, loin des habitations ; en site inscrit il v a lieu d'obtenir l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France.

Un refus ayant été opposé, il convient de définir, après concertation, un autre emplacement respectueux des exigences sanitaires, environnementales et de sécurité.

Le président est en relation avec la direction d'Orange pour un suivi optimal de ce dossier.

f - Les conteneurs à verres vides

Les bacs situés face à La Poste avilissaient le site, d'autant qu'il est prévu un espace vert à la place de l'ancienne station d'essence. Un transfert initialement prévu vers l'avenue des Violettes, a été abandonné, compte tenu de l'impossibilité pour la grue de relevage de manoeuvrer sous les lignes électriques, et aussi et surtout compte tenu des nuisances que cela aurait causé aux riverains (adhérents). Sur la demande de l'ADPPM, les bacs doivent être retirés de l'avenue des Palombes (leur seconde destination), toujours en raison des nuisances subies par le voisinage. M Moga propose, même si ce n'est pas géographiquement la meilleure solution, de placer tous les conteneurs devant la déchetterie.

g – La sécurité

Le président se félicite de la présence de M le Commissaire Huesca et souhaite connaître son sentiment sur la maîtrise de la sécurité depuis que La Teste est passée en zone police, alors que l'effectif semble limité pour un territoire particulièrement vaste, ce qui pose le problème des temps d'intervention. M le Commissaire constate que son effectif est plutôt en phase de diminution alors que sa circonscription de police est la deuxième de France par sa superficie et que « s'il y a beaucoup de pins, il faut aussi les surveiller ». Il y a l'atteinte à la forêt, son utilisation en terrain de jeu, et deux raves sauvages qui se sont déroulées sans que les organisateurs aient pu être appréhendés. Mais le relevé de l'immatriculation de l'ensemble des véhicules auxquels une amende substantielle a été infligée pour circulation et stationnement en forêt a tout arrêté depuis le mois d'avril. Quant aux comportements délictueux, essentiellement du voyeurisme concernant la Lagune, il y a eu 8 interpellations depuis le début de la saison, mais les procédures n'ont pas abouti car il n'y a pas eu de plainte pour outrage. (Applaudissements).

Le président attire également l'attention sur le nombre croissant de maisons pylataises squattées l'hiver (parfois par les personnels qui les ont précédemment construites) ou cambriolées, et insiste pour que la surveillance policière soit accrue.

M le Maire tient à remercier le commissaire car, dit-il, il fait au mieux avec ce qu'il a, c'est-à-dire des effectifs qui se réduisent par non remplacement des départs. Il ne faudrait pas que notre commune devienne une zone de développement de l'activité des voyous. Le maire réclame un véritable commissariat, et non un bureau, avec des moyens adaptés, ouvert au-delà des heures ouvrables. Et quand on a des plaintes, il faut les déposer pour que la police puisse intervenir, c'est du civisme. (Applaudissements)

h - La chapelle Saint Esprit

Le Père Brittmann rappelle que la parole lui avait été donnée lors de l'Assemblée générale de l'ADPPM 2003 pour parler du projet de réfection de la flèche de la chapelle, et il est heureux de faire savoir que le nouveau clocher vient d'être installé, réalisé à l'identique et qu'il sera préservé des capricornes. Cette opération coûte 60.000 €, les dons des Pylatais qu'il remercie sont de 7000 €, les quêtes ont rapporté 10.000 €, l'archevêché a participé pour 15.000 €. Il faudra plusieurs années pour achever le financement et l'effort de tous continue donc d'être sollicité ; mais ce coin béni en vaut la peine !

i - La cale du club de voile

Des riverains adhérents nous ont fait part de difficultés liées à la réalisation de cette grande cale au motif que les perrés pourraient en subir les conséquences ; un contentieux serait en cours. La municipalité de son côté n'y voit pas de problème technique. L'ADPPM apportera son soutien aux adhérents concernés.

j – Les corps-morts

Quelques 80 corps-morts ont été retirés cet hiver, sans que tous les titulaires aient pu préalablement être informés de leurs obligations, afin de permettre l'engraissement des plages. La manipulation de ces corps-morts étant appelée à se renouveler, il serait judicieux que les parties impliquées s'entendent dorénavant et que les professionnels poseurs assument leurs responsabilités dans les délais prescrits en relation avec leurs mandants.

La prochaine gestion des corps-morts par la municipalité permettra d'éviter de pareilles difficultés et surcoûts pour certains.

k - La côte pylataise, le Grand Projet

M Fuster, président de l'association des riverains du Pyla, est invité à présenter ce dossier. Il rappelle que cette association existe depuis 1926 et regroupe 140 propriétaires pour défendre 4 km de côte. D'importants travaux d'ensablement ont été réalisés l'an dernier, représentant 2.250.000 € HT, financement mené de façon exemplaire, 45% payés par les riverains, 5% par le Département, 20% par l'Etat, 20% par la Région et 10% par la Commune. La commune a eu un rôle moteur puisqu'elle a obtenu les financements de la région et du département.

Ces travaux étant réalisés, il faut maintenant suivre l'évolution du sable et entretenir les travaux réalisés. Pour la tenue du sable, il est constaté que le talus sous-marin qui représente le ¾ de l'investissement a parfaitement tenu, les plages du nord sont plus belles qu'elles n'ont jamais été, mais les plages du sud se sont érodées. Cette année, le SIBA a fait transférer 9000 m3 du nord vers le centre. Il est prévu tous les 2 ou 3 ans des travaux de réengraissement beaucoup plus importants, de 100000 à 200000 m3.

I – Les panneaux-plans

Le président s'étonne que les nouveaux panneaux qui viennent d'être installés à chaque avenue vers la plage ne fassent pas mention de « Pyla-sur-Mer », mais uniquement de La Teste de Buch. Est-on dépossédé du Pyla ?!

Où les touristes iront-ils trouver ailleurs le Pyla ?! M le Maire signale que c'est une erreur qui sera réparée rapidement.

m - Les maisons fissurées boulevard d'Arcachon

Des riverains du boulevard se plaignent des fissurations évolutives qu'ils constatent sur leurs maisons depuis l'installation du tout-à-l'égout, dégâts corroborés par les vibrations ressenties lors des passages des poids lourds depuis lors. M le Maire signale qu'il l'apprend et propose que les riverains lui écrivent ; il organisera rapidement une réunion en présence du SIBA, maître d'œuvre.

n - Le Pyla-Café

En réponse à l'inquiétude exprimée par le voisinage, le président rappelle qu'un restaurant « l'Olivier » s'est ouvert, ce dont chacun peut se réjouir, mais que suite au jugement dont appel a été interjeté, la licence IV litigieuse est maintenue. On ne peut qu'inviter les parties en présence, dont la municipalité, à trouver un arrangement faisant en sorte que la licence soit cédée. En attendant, il faut rester vigilant ; l'Association maintient son appel, la municipalité aussi, afin de faire valider la thèse selon laquelle il y a moins de 100 mètres entre l'établissement et l'école, ce qui exclut toute attribution de Licence IV, dont on sait qu'elle avait permis il y a quelques années, l'exploitation d'un « bar de nuit » équivalent à un night club (non autorisé) et à ses nuisances...

o - L'insécurité routière du boulevard d'Arcachon

Des habitants, avec l'appui inconditionnel de l'ADPPM, excédés par la dangerosité du trafic, la multiplication des accidents, et l'exercice périlleux de sortir de chez soi, demandent que des mesures soient prises pour améliorer la sécurité, en particulier l'aménagement d'une séparation centrale, l'amélioration

de l'état des trottoirs, de la signalisation, et avec de fréquents contrôles radar. Les riverains du boulevard Lignon, et aussi de l'avenue de Biscarrosse, partagent les mêmes préoccupations. M le Maire, rappelant qu'il s'agit de voies départementales sous la responsabilité de la DDE qui doit la maîtrise de la sécurité, s'affirme bien conscient du problème. Il signale que la bande de roulement et le système d'écoulement des eaux viennent d'être refaits. Pour le boulevard d'Arcachon, il est prévu la réfection d'une première partie des trottoirs, du rond-point de l'hôpital jusqu'au golf, et le maire confirme son engagement dans le sens de l'amélioration de la sécurité sur tous ces axes.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt les débats à 12h30 en signalant que la prochaine assemblée générale 2005 aura lieu à la même époque et sans doute au Tir au Vol, en rappelant la nécessité de communiquer et d'être réactif d'ici là, grâce notamment à l'Internet www.adppm.fr.st et adppm@hotmail.com et en invitant chacun à déguster huîtres et vin blanc.

Au Pyla, le 9 août 2004 Jacques STORELLI, président André MALBREIL, secrétaire général Max CROS, Trésorier Portfolio

